



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Mauriac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Communes de Saint-Amandin et Montboudif
Route Départementale n°679 (hors agglomération)
Travaux de réparation du pont de Castellane

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le code de la route et notamment les articles L411-3 et L411-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L131-3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

Vu le Règlement de voirie départementale adopté par la délibération n°25CD05-10 du Conseil départemental du 12 décembre 2025 et l'arrêté n°26-0242 du Président du Conseil départemental du 29 janvier 2026,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu la consultation pour avis de monsieur le Maire de Saint-Amandin, Champs-sur-Tarentaine-Marchal et Montboudif en date du 28 août 2026,

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Condat en date du 28 août 2026,

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 4 septembre 2026,

Vu la demande de l'Entreprise Colas génie-civil,

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier,

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial de Mauriac,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Du 7 septembre au 16 novembre 2026 la Route Départementale n° 679 sera fermée à la circulation au niveau du pont de Castellane, PR 18+347.

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD679, 622, 22 et 62 via Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Montboudif et Condat.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par Colas Génie-Civil

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

L'itinéraire de déviation sera mis en place et entretenue par le Département du Cantal.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- Les mairies de Saint-Amandin, Condat, Montboudif et Champs-sur-Tarentaine-Marchal
- M. le Directeur de l'entreprise Colas Génie-civil
- L'antenne de Riom-ès-Montagnes
- Les centres routiers de Condat et Riom

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Mauriac le 4 septembre 2026

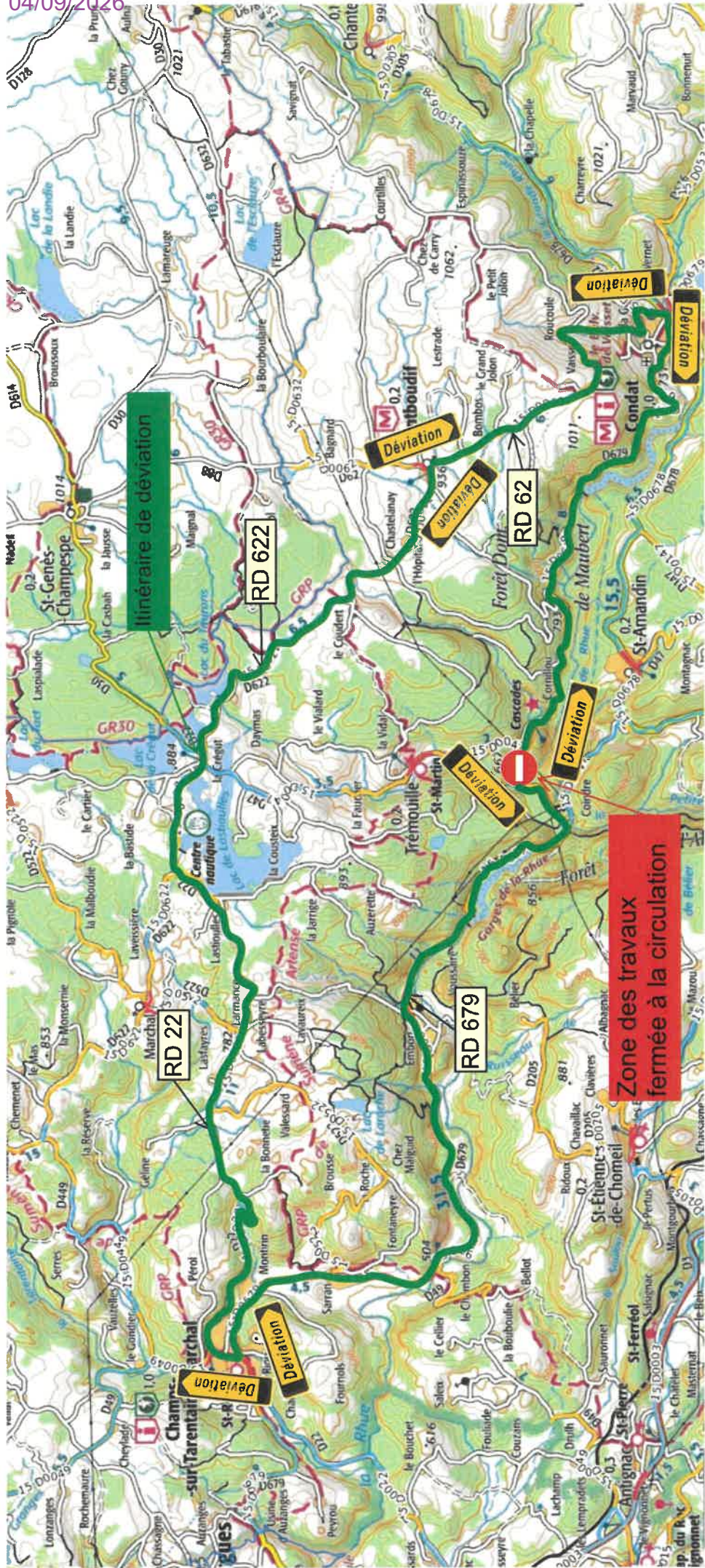
**Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités**



Philippe FABREGUE



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Mauriac



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
Territoire de Mauriac
Av. Raymond Cortat
15200 Mauriac

Remy Pettex Sorgue

De: Mairie CONDAT
Envoyé: vendredi 28 août 2026 11:23
À: Remy Pettex Sorgue; Agence Mauriac
Objet: Re: déviation RD 679 communes de Montboudif et Saint-Amandin

Avis favorable pour la commune de Condat.

Bonne réception. Cordialement

Marie-Pierre TOURNADRE
Adjointe administrative
Mairie de CONDAT
Tél 04.71.78.52.06

Le 28/08/2026 à 10:40, Remy Pettex Sorgue a écrit :

Erratum : modification date

La route départementale n°679 sera fermée à la circulation du 7 septembre au 16 novembre 2026,

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail à l'adresse suivante : amauriac@cantal.fr



Rémy PETTEX-SORGUE
*Agent technique de gestion du domaine
Service Qualité Pilotage et Territoire -
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 05
rpettex-sorgue@cantal.fr*

De : Remy Pettex Sorgue
Envoyé : mercredi 19 août 2026 11:04
À : 'transports15@auvergnerhonealpes.fr' <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; Mairie CONDAT <condat.mairie@wanadoo.fr>; Mairie SAINT AMANDIN <mairie.saintamandin@orange.fr>; Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>; Mairie MONTBOUDIF <mairie-montboudif@wanadoo.fr>; Mairie CHAMPS SUR TARENTAINE <contact@champs-marchal.org>
Objet : déviation RD 679 communes de Montboudif et Saint-Amandin

Remy Pettex Sorgue

De: RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 4 septembre 2026 07:42
À: Agence Mauriac
Objet: RE: déviation RD 679 communes de Montboudif et Saint-Amandin

Bonjour

Nous vous remercions pour l'information mais nous ne sommes pas concernés par la déviation

Bonne réception

Jean Marie Richard
gestionnaire technique exploitation
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 30 16 98 M 06 69 27 91 79



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : vendredi 28 août 2026 11:09
À : RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François
<Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: déviation RD 679 communes de Montboudif et Saint-Amandin

De : Remy Pettex Sorgue <rpettex-sorgue@cantal.fr>
Envoyé : vendredi 28 août 2026 10:41
À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; Mairie CONDAT <condat.mairie@wanadoo.fr>; Mairie
SAINT AMANDIN <mairie.saintamandin@orange.fr>; Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>; Mairie
MONTBOUDIF <mairie-montboudif@wanadoo.fr>; Mairie CHAMPS SUR TARENTAINE <contact@champs-

Remy Pettex Sorgue

De: Remy Pettex Sorgue
Envoyé: vendredi 28 août 2026 10:40
À: 'transports15@auvergnerhonealpes.fr'; Mairie CONDAT; Mairie SAINT AMANDIN;
Fabrice Bouscatier; Mairie MONTBOUDIF; Mairie CHAMPS SUR TARENTAINE
Objet: RE: déviation RD 679 communes de Montboudif et Saint-Amandin
Pièces jointes: 20260818 plan de déviation - RD679 PR18+347 Colas - SAINT AMANDIN.pdf

Erratum : modification date

La route départementale n°679 sera fermée à la circulation du 7 septembre au 16 novembre 2026,
Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail à l'adresse
suivante : amauriac@cantal.fr



Rémy PETTEX-SORGUE
Agent technique de gestion du domain
Service Qualité Pilotage et Territoire -
Service Qualité Pilotage et Territoire
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 05
rpettex-sorgue@cantal.fr

De : Remy Pettex Sorgue
Envoyé : mercredi 19 août 2026 11:04
À : 'transports15@auvergnerhonealpes.fr' <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; Mairie CONDAT
<condat.mairie@wanadoo.fr>; Mairie SAINT AMANDIN <mairie.saintamandin@orange.fr>; Fabrice Bouscatier
<FBouscatier@cantal.fr>; Mairie MONTBOUDIF <mairie-montboudif@wanadoo.fr>; Mairie CHAMPS SUR
TARENTAINE <contact@champs-marchal.org>
Objet : déviation RD 679 communes de Montboudif et Saint-Amandin

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de réparation du pont de Castellane la route départementale n°679 sera
fermée à la circulation du 31 août au 16 novembre 2026,

Une déviation sera mise en place comme indiquée sur le plan joint.

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail à l'adresse
suivante : amauriac@cantal.fr

Cordialement,